

Délibération N°3

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-deux

Le Vingt-Sept Septembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 Septembre 2022 s'est
réuni, à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance
ordinaire publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. BODIN. Mme PERICHON. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE (pouvoir du titulaire M.
POTHIER)
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE, pouvoir à M. HANGARD
- Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. BODIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS, pouvoir à M. BOUCHET

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un adjoint
d'animation exerçant les missions d'ATSEM est titulaire d'un poste à
23/35^{èmes}. Cet agent pourra bénéficier de la retraite dans 2 ans et
demi. Cette personne a sollicité une diminution de son temps de
travail en attendant l'âge légal de départ en retraite.

Monsieur le Président précise aux Conseillers
Communautaires qu'il souhaite donner un avis favorable à la requête
de cette personne. Ainsi il serait nécessaire de modifier le tableau des
effectifs en transformant un poste d'adjoint d'animation à 23/35^{èmes} en
un poste d'adjoint d'animation en 21/35^{èmes}.

Monsieur le Président informe l'assemblée des difficultés de
recrutement pour remplacer l'éducatrice de jeunes enfants qui est en
arrêt de travail. Il a été proposé aux services de la Protection
Maternelle et Infantile de nouvelles modalités de fonctionnement en
recrutant notamment une auxiliaire de puériculture supplémentaire.
Ainsi, il serait nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant
un poste d'auxiliaire de puériculture pour accroissement temporaire
d'activité.

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de
Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, décide à
l'unanimité :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et
obligations des fonctionnaires,

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	20
VOTANTS :	25

OBJET :

**Modification du tableau
des effectifs**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L. 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 septembre 2022,

σ de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2022 :

- en transformant un poste d'adjoint d'animation à 23/35^{èmes} en un poste d'adjoint d'animation à 21/35^{èmes},

- en créant un poste d'auxiliaire de puériculture, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité,

σ d'autoriser Monsieur le Président à signer les arrêtés et contrats nécessaires,

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 28 SEP. 2022
Publié ou Notifié
le : 28 SEP. 2022
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"